



centre régional
auvergne-rhône-alpes
de l'information
géographique

Assemblée Générale - Séance en date du 26 novembre 2024 Procès-verbal de réunion

Convoquée le 1^{er} octobre 2024, l'Assemblée Générale s'est réunie le 26 novembre 2024 à 10h00 en visioconférence. Elle s'est terminée à 12h00.

Présidente de séance : Aline MOUSEGHIAN, Conseillère régionale - Région Auvergne-Rhône-Alpes

Secrétaire de séance : Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres du GIP : (Voix délibérative)

1. Aline MOUSEGHIAN, Conseillère régionale - Région Auvergne-Rhône-Alpes
2. Rémi BARBE, Conseiller départemental de la Haute-Loire
3. Michel SAUVADE, Vice-Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme
4. Aurélie VERNAY, Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Isère
5. Michaël MAIRE, Conseiller métropolitain de la Métropole de Lyon
6. Pierre BONNET, Conseiller communautaire de l'Agglomération Vichy Communauté
7. Jean-Pierre MAURY, Conseiller communautaire de l'Agglomération Montluçon Communauté
8. Brigitte BENAT, Conseillère communautaire Agglomération du Puy-en-Velay
9. Hervé DAVAL, Conseiller communautaire de Roannais Agglomération
10. Didier MICHEL, Conseiller communautaire de l'Agglomération Riom Limagne et Volcan
11. Nathalie GARDES, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillac
12. Stéphane CANALIS, Directeur régional de l'Institut national de l'information géographique et forestière

Étaient excusés et ayant donné pouvoir pour la séance :

13. Christian CHITO, Vice-Président du Conseil départemental de l'Allier
14. Charles de la VERPILIERE, Conseiller départemental de l'Ain
15. Dominique DESFORGES-DESAMIN, Conseiller communautaire de l'Agglomération de Moulins Communauté
16. David COSTON, Vice-Président de l'Agglomération Agglo Pays d'Issoire
17. Fabrice LARUE, Vice-Président de l'Agglomération de Valence-Romans
18. Marc CHASSAUBENE, Vice-Président de Saint-Etienne Métropole
19. Séverine REYNAUD, Vice-Présidente du Département de la Loire
20. Jean-Louis SOUBEYROUX, Conseiller communautaire délégué de l'Agglomération du Pays Voironnais
21. Marie FERNANDEZ, Conseillère départementale de la Drôme

Étaient absents :

22. Quentin PÂQUET, Conseiller communautaire délégué de Loire Forez Agglomération
23. Thierry KOVACS, Président de Vienne Condrieu Agglomération
24. Jean-Yves PORTA, Conseiller métropolitain délégué de la Métropole de Grenoble
25. Guy RABUEL, Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
26. Pierre MAISONNAT, Conseiller communautaire délégué d'Arche Agglomération
27. Blandine GALLIOT, Conseillère déléguée de Clermont - Auvergne - Métropole
28. Séverine RALL, Conseillère communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex
29. Jean-Yves PORTA, Conseiller métropolitain délégué de la Métropole de Grenoble
30. NN, Conseil départemental de l'Ardèche

Autres : (Voix consultative)

- Magali LEROY, Agent comptable du CRAIG
- Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

Ordre du jour prévisionnel

1. Répartition des droits statutaires	3
2. Principaux chantiers 2025	4
3. Présentation du budget prévisionnel 2025	9
4. Ressources humaines	11

1. Répartition des droits statutaires

Depuis la dernière Assemblée Générale, deux collectivités ont décidé d'adhérer au GIP, à savoir :

- Département de l'Ardèche
- Département de la Drôme

En conséquence, conformément à l'article 7 de la nouvelle convention constitutive, les droits statutaires de chacun des membres du groupement sont recalculés et proposés à la validation des membres du GIP.

Membres	Droits statutaires
Région Auvergne - Rhône - Alpes*	35,0%
Droits statutaires découlant de financement	
Dépt. 01	2,5%
Dépt. 03	2,5%
Dépt. 07	2,5%
Dépt. 15	2,5%
Dépt. 26	2,5%
Dépt. 38	2,5%
Dépt. 42	2,5%
Dépt. 43	2,5%
Dépt. 63	2,5%
Montluçon Communauté	1,5%
Moulins Communauté	1,6%
Vichy Communauté	2,1%
Clermont Auvergne Métropole	2,5%
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	1,3%
Communauté d'Agglomération du Puy en Velay	2,0%
Agglomération Riom Limagne Volcans	1,7%
Agglomération du Pays d'Issoire	1,4%
Agglomération de Valence Romans	2,5%
Saint-Etienne Métropole	2,5%
Grenoble Alpes Métropole	2,5%
Vienne Condrieu Agglomération	2,2%
Agglomération du Pays Voironnais	2,3%
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	2,5%
Pays de Gex Agglo	2,3%
Loire Forez Agglomération	2,5%
Roannais Agglomération	2,5%
Métropole de Lyon	2,5%
Arche Agglomération	1,4%
IGN	2,7%
TOTAL Membres (hors Région)	65,0%
TOTAL Général	100,0%

Décision proposée

- Approuver la nouvelle répartition des droits statutaires telle que présentée dans le présent rapport.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

2. Principaux chantiers 2025

3. Thermographie aérienne estivale pour identifier les îlots de chaleur urbains

Les îlots de chaleur urbains (ICU) amplifient les températures en ville, notamment en été, tandis que les îlots de fraîcheur, souvent liés à la végétation et à l'eau, créent des zones de confort thermique. La thermographie par infrarouge (deux acquisitions fin de journée et fin de nuit), en mesurant les températures de surface, permet de cartographier ces contrastes thermiques.

Intérêts de la thermographie estivale :

- **Cartographie fine des températures** : Visualisation précise des zones chaudes (ICU) et fraîches, permettant d'identifier les points critiques.
- **Aménagement urbain optimisé** : Données objectives pour orienter la végétalisation, l'implantation d'espaces verts et choisir des matériaux moins thermogènes.
- **Stratégies de rafraîchissement** : Identification des facteurs favorisant les îlots de fraîcheur, utiles pour répliquer ces conditions ailleurs.
- **Suivi de projets** : Outil de mesure avant/après pour évaluer l'efficacité des interventions urbaines contre les ICU.
- **Réduction des coûts énergétiques** : Anticipation des besoins en climatisation, incitant à des solutions passives (ombrage naturel, matériaux réfléchissants).
- **Renforcement de la résilience urbaine** : Meilleure préparation des villes aux vagues de chaleur liées au changement climatique.

Afin d'évaluer concrètement les bénéfices d'une thermographie estivale, une expérimentation a été réalisée à Clermont-Ferrand durant l'été 2024. Les relevés ont été effectués pendant une vague de chaleur, en l'absence d'épisode de canicule cette année. Bien que l'acquisition prévue à 5h n'ait pu être réalisée en raison de la dégradation des conditions météorologiques en fin de nuit, l'analyse de la thermographie à 17h offre déjà des résultats pertinents, permettant de localiser clairement des îlots de chaleur et de fraîcheur.

A la suite du comité technique du CRAIG qui s'est déroulé le 27 septembre 2024, trois collectivités ont fait part de l'intérêt de disposer de ces données, à savoir :

- Saint-Etienne Métropole (Tâche urbaine)
- Clermont-Auvergne-Métropole (Secteur de Cournon d'Auvergne)
- Valence Romans Agglo (Secteur de Romans)

Pour ces trois secteurs, les dépenses sont estimées à 65 485 € TTC.

Le CRAIG ne pouvant supporter seul le coût total, une participation financière est demandée aux collectivités intéressées pour un montant de 17 462 €. Une demande de cofinancement sera également déposée auprès du FEDER pour un montant de 21 828 €.

Les recettes et dépenses ont été inscrites au budget.

Décision proposée	
-	Autoriser le CRAIG à lancer et signer la consultation pour l'acquisition d'une thermographie estivale sur les secteurs énoncés dans le présent rapport

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

4. Orthophotographie nocturne

La réalisation d'une orthophotographie nocturne peut être intéressante pour répondre par exemple aux besoins suivants :

- **Évaluation de l'éclairage urbain** : Les vues nocturnes permettent aux gestionnaires de l'éclairage public de mieux comprendre l'efficacité des systèmes d'éclairage urbains et d'optimiser les infrastructures d'éclairage.
- **Étude de la pollution lumineuse** : Elles permettent d'identifier les zones urbaines les plus lumineuses et d'évaluer l'impact de l'éclairage artificiel sur l'environnement.
- **Étude de la biodiversité**

A l'issue du comité technique plusieurs collectivités ont fait part de leur intérêt de disposer de ces données :

- Grenoble Alpes Métropole
- Clermont Auvergne Métropole
- Loire Forez Agglo (secteur test à définir)
- Roannais Agglomération (secteur test à définir)

Pour ces secteurs, les dépenses sont estimées à 155 932 € TTC.

Le CRAIG ne pouvant supporter seul le coût total, une participation financière est demandée aux collectivités désirant une couverture complète de leur territoire pour un montant de 30 000 €. Une demande de cofinancement sera également déposée auprès du FEDER pour un montant de 55 875 €.

Les recettes et dépenses ont été inscrites au budget.

Décision proposée
- Autoriser le CRAIG à lancer et signer la consultation pour la production d'orthophotographies nocturnes sur les secteurs énoncés dans le présent rapport

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5. Identification des bâtiments publics présentant un fort potentiel solaire

Dans le département de l'Isère, une initiative spécifique est en cours pour encourager l'identification des bâtiments publics présentant un fort potentiel solaire. À cette fin, le CRAIG a été sollicité pour réaliser une modélisation 3D des bâtiments publics disposant d'une toiture de plus de 400 m² afin d'estimer leur potentiel solaire.

L'objectif partagé par le Département et ses partenaires est de promouvoir et d'accélérer les projets d'installation de panneaux photovoltaïques, aussi bien sur les toitures que sous forme d'ombrières.

Le projet vise à fournir un service aux collectivités, comprenant :

- L'évaluation du potentiel solaire des bâtiments sur un territoire donné,
- La présentation des résultats avec des éléments techniques et financiers,
- Un accompagnement pour la mise en œuvre des projets (gestion, études de structures, etc.).
- L'évaluation du potentiel solaire prend en compte divers facteurs tels que la structure des toitures, la couverture nuageuse moyenne mensuelle et les ombrages dus au relief ou à la végétation (modèle numérique de surface - MNS).

A la suite d'une expérimentation sur 4 EPCI pilotes, une convention a été signée afin de couvrir l'ensemble du Département (hors Métropole).

Les acquisitions de données seront réalisées dans le cadre d'un marché à bons de commande signé avec un prestataire en 2023.

Décision proposée	
-	Autoriser le CRAIG à lancer les bons de commande correspondants pour l'identification des bâtiments publics présentant un fort potentiel solaire sur l'Isère

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

6. Projet de détection d'objets par intelligence artificielle à partir d'images aériennes (PCRS)

PCR

Les résultats obtenus se sont révélés très concluants dans certains cas, notamment en lien avec l'application de la loi LOM, qui deviendra obligatoire d'ici 2026. Grâce à l'intelligence artificielle, il est possible, par exemple, d'identifier rapidement les stationnements motorisés situés dans les 5 mètres en amont d'un passage piéton, ces derniers devant être supprimés pour des raisons de sécurité.

Après consultation des collectivités adhérentes, il est proposé de déployer cette solution sur des territoires à définir pour détecter et qualifier, via IA, les éléments suivants :

- Les **panneaux photovoltaïques** ;
- Les **parkings et places de stationnement** ;
- Les **passages piétons**, en lien avec la loi LOM ;
- Les **arbres isolés et espaces arborés** ;
- Les **signalisations au sol**, notamment pour les pistes cyclables et bords de chaussée ;
- Les **pylônes** situés le long des routes.

Un budget de **48 000 €** a été inscrit pour cette initiative, et une demande de cofinancement via le **FEDER** sera déposée.

Décision proposée	
-	Valider le projet de détection d'objets par intelligence artificielle et autoriser le CRAIG à lancer et signer la consultation afférente.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

7. Plan Corps de Rue Simplifié

8. Partenariat avec le GIP Recia pour l'acquisition mutualisée de données PCRS

Au cours de l'été, les élus du GIP ont été sollicités par courrier afin de donner leur accord sur la mise en place d'un partenariat avec le GIP Recia, responsable de la plateforme GeoCentre, pour l'acquisition mutualisée de données PCRS.

Le premier volet de ce partenariat se matérialiserait par la création d'un groupement de commande, piloté par le CRAIG, pour l'acquisition des données initiales.

Cette collaboration présente plusieurs avantages :

- Bénéficier de tarifs préférentiels grâce à des volumes de commande plus importants,
- Maintenir un haut niveau d'expertise au sein du CRAIG,
- Générer des recettes de fonctionnement via les indemnités versées au CRAIG pour la gestion des marchés.

Après consultation des élus, la proposition a été validée, autorisant le CRAIG à engager la procédure de consultation pour l'acquisition des données.

Dans le cadre de ce partenariat, il est proposé le recrutement d'un géomaticien pour assurer les missions liées à l'acquisition des données en région Centre-Val de Loire. Ce poste sera entièrement financé par le GIP Recia via les indemnités versées au CRAIG en tant que porteur du groupement de commande.

Par ailleurs, le CRAIG a été sollicité par plusieurs partenaires pour intervenir sur la mise à jour des référentiels sur leurs territoires :

- **GIP Recia** (Centre-Val de Loire),
- **OpenIG**, équivalent du CRAIG pour la région Occitanie,
- **Syndicat d'Énergie de l'Yonne**.

Cette collaboration pourrait également prendre la forme d'un groupement de commande et respecter les principes suivants :

1. **Limitier les conventions à un interlocuteur régional unique**, afin de simplifier la gestion et réduire le nombre de partenaires,
2. **Déléguer les missions de terrain aux partenaires locaux**, sans intervention du CRAIG en dehors de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
3. Veiller à ce que **les activités du CRAIG restent prioritairement centrées sur les besoins de ses membres**.

Si le principe du partenariat est adopté, le CRAIG soumettra un projet de convention de partenariat à l'occasion de la prochaine assemblée générale du CRAIG (mars 2025).

Décision proposée	
-	Valider le principe d'un partenariat pour le maintien du fond de plan PCRS avec d'autres acteurs (hors région) respectant les principes énoncés dans le présent rapport

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

9. Etat d'avancement du PCRS sur Auvergne-Rhône-Alpes

Acquisitions initiales et mises à jour

En 2024, 328 secteurs ont été mis à jour, incluant la réactualisation complète des centres-villes de Vichy, Roanne, Aurillac, Vienne, et Romans. Une mise à jour intégrale de la Communauté d'Agglomération de Porte de l'Isère a également été effectuée.

Sur la Drôme et l'Ardèche, la couverture initiale continue de s'étendre à de nouveaux territoires avec l'objectif de couvrir intégralement les deux départements d'ici 2026.

Pour 2025, le CRAIG a programmé la mise à jour des territoires membres du GIP suivants :

- Clermont Auvergne Métropole
- Grenoble Alpes Métropole
- Riom Limagne Volcans (sous conditions de cofinancement Feder)
- L'Agglo Pays d'Issoire (partiellement et sous conditions de cofinancement Feder)

Au niveau des marchés, le renouvellement de l'accord-cadre à marchés subséquents pour les acquisitions initiales (et MAJ des Métropoles) est en cours d'élaboration en groupement de commande avec le GIP Recia* (*cf. partenariat évoqué plus haut).

Le renouvellement de l'accord-cadre à marchés à bon de commande pour les mises à jour sera renouvelé quant à lui au cours du second semestre 2025.

Partenariats départementaux pour l'acquisition et le maintien du PCRS

La constitution, la mise à jour et le financement du PCRS sont régis par des conventions départementales. Deux avenants sont soumis à la validation des élus :

- Département du Puy de Dôme avec l'entrée dans le partenariat du SME Issoire et des communes de la banlieue Sud clermontoise qui rejoint la SEMERAP, le SGEb, Enedis, GRDF, RTE, le TE63 et le CRAIG.
- Département du Cantal, avec l'entrée de GRDF qui rejoint Enedis, le SDE15, RTE, et le CRAIG

Dans l'Ardèche et la Drôme, le CRAIG finance seul la constitution du PCRS avec un cofinancement FEDER. Toutefois, pour la mise à jour des données, il est nécessaire de mettre en place un partenariat avec les exploitants de réseaux nationaux et départementaux. Un modèle similaire aux conventions établies dans les autres départements sera proposé lors de la prochaine assemblée générale.

Décisions proposées	
-	Valider les avenants relatifs à l'intégration de GRDF et du SME Issoire aux partenariats départementaux sur le Cantal et le Puy de Dôme et autoriser le Président a signé les documents afférents
-	Autoriser le CRAIG à lancer et signer les marchés relatifs aux acquisitions de données (acquisitions initiales et mises à jour)

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

10. Autres projets 2025 sans incidences financières immédiates

1. Information : Candidature à l'appel à communs : Jumeau numérique de la France

L'IGN, le Cerema et Inria ont lancé un appel à communs pour la création d'un jumeau numérique de la France et de ses territoires. Ce projet d'envergure vise à fédérer les initiatives déjà existantes portées par des acteurs publics et privés. Il s'adresse aux collectivités, administrations, laboratoires, associations et entreprises intéressés à contribuer en déployant leurs solutions à l'échelle nationale ou en exprimant leurs besoins spécifiques.

Après discussions, le CRAIG et Clermont Auvergne Métropole ont décidé de se porter candidats pour participer à ce projet. De plus, le CRAIG est impliqué dans des réflexions sur la création d'un jumeau numérique des réseaux, à l'invitation de l'académie des réseaux, initiative privée.

2. Information : Mutualisation des Diagnostics Amiante sur la Voirie

La réglementation impose des diagnostics amiante en amont des travaux de voirie, mais aucun outil national pour le partage de ces données n'a encore été mis en place, malgré les préconisations du Code du travail.

Une mutualisation régionale permettrait d'éviter les doublons, de réduire les coûts (environ 300 € par carottage) et de faciliter l'accès aux informations pour les professionnels. Cependant, les tentatives initiales de partage engagées par le CRAIG se heurtent à la réticence des prestataires des gestionnaires de réseaux.

Malgré ces freins, les collectivités, notamment Saint-Étienne Métropole, souhaitent poursuivre l'action engagée par le CRAIG.

3. Information : Extension du service DT-DICT du CRAIG

La réglementation impose de déclarer tout projet ou commencement de travaux à proximité de réseaux enterrés via les déclarations DT et DICT, précédées d'une consultation obligatoire du guichet unique. Ces démarches visent à localiser les réseaux et définir les précautions à prendre.

Le CRAIG propose depuis 2020 un service dématérialisé, en partenariat avec un prestataire agréé, permettant à ses membres d'accéder à une solution à moindre coût. Actuellement utilisé par 30 adhérents, ce service sera promu en 2025 pour élargir son adoption qui permet de réaliser des économies d'échelle non négligeables les utilisateurs.

4. Demande d'avis : Acquisition de Données Géographiques Post-Catastrophes Naturelles

Dans le cadre de la gestion des risques et de l'amélioration des interventions suite aux catastrophes naturelles, il est proposé de mettre en place une procédure d'acquisition rapide de données géographiques actualisées pour les territoires impactés. Ces données permettront une évaluation précise des dégâts, faciliteront la planification des actions de secours et aideront à la mise en place de mesures de prévention adaptées.

Ce dispositif pourrait être intégré à l'un des marchés portés par le CRAIG. Le financement nécessaire serait assuré soit par la collectivité concernée (membre du GIP), soit directement pris en charge par le CRAIG, sous réserve de ses capacités financières.

5. Demande d'Avis : Mise en Place d'une Offre de Service pour les Entreprises

En réponse aux sollicitations de bureaux d'études souhaitant accéder au PCRS, actuellement réservé aux organismes publics, il est proposé d'examiner la faisabilité de créer une offre tarifée à destination des entreprises. Cette offre leur permettrait d'accéder aux données via les services du CRAIG.

Une consultation de la DGFIP sera nécessaire pour clarifier les aspects liés à la TVA, le CRAIG n'y étant pas assujéti à ce jour, et pour déterminer si une participation des entreprises, calculée au coût marginal de diffusion, peut être envisagée.

6. Demande d'avis : 3ème biennale de l'information géographique en Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis 2019, le CRAIG organise la Biennale de l'Information Géographique en partenariat avec l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'IGN et la RGD 73/74. Ce rendez-vous, qui a rassemblé plus de 300 participants lors de sa dernière édition, favorise les échanges entre territoires pour progresser collectivement dans le domaine de l'information géographique.

La 3^e édition, prévue fin 2025, pourrait intégrer une contribution accrue des entreprises du secteur, en réponse à leur souhait de participer. Selon une étude 2024 de l'AFIGEO, la région compte 210 entreprises géonumériques (plus de 2 000 emplois), ce qui en fait la deuxième région après l'Île-de-France dans ce domaine.

Pour valoriser ces acteurs, il pourrait être proposé :

- Un espace d'exposition dédié ;
- Des présentations de projets innovants ;
- Des échanges entre entreprises et chercheurs (ex. table ronde) ;
- Une mise en avant des emplois via des actions comme un job dating pour les étudiants.

11. Présentation du budget prévisionnel 2025

12. Fonctionnement – Dépenses

13. Charges de personnels

695 250 € ont été inscrits au budget en termes de charges de personnel. Les charges de personnel, en légère augmentation, couvrent à la fois les dépenses de salaire, les indemnités de l'agent comptable, les frais liés à la médecine du travail, les frais de transport en commun, les tickets restaurants, la mutuelle et la taxe sur salaire.

La masse salariale s'élève à 633 600 € pour 11,6 ETP (Voir tableau 1 des Emplois)

14. Charges de fonctionnement (autres que les charges de personnel)

Il convient de distinguer les charges pour ordre des autres charges de fonctionnement.

Les autres charges de fonctionnement pour un montant de 353 112 € correspondent notamment aux dépenses suivantes :

Services extérieurs

- 150 000 € de DT-DiCT (compensé intégralement par 150 000 € de recettes)
- 12 000 € convention d'hébergement informatique
- 48 400 € licences logiciels / abonnements applications en infogérance
- 26 812 € convention d'occupation du domaine public (location de bureaux et services associés)

Autres services extérieurs

- o 18 150 € Téléphonie/Internet/Poste
- o 15 000 € Frais de déplacement
- o 11 500 € Frais de stand & salons
- o 10 500 € Formation du personnel
- o 11 500 € Location de véhicule - Carburant
- o 2 950 € Assurances
- o ...

Les charges pour ordre sont de 965 000 €. Elles correspondent à l'amortissement des données acquises par le CRAIG (amortissement sur dix ans).

Ces amortissements sont comptabilisés en charges de fonctionnement et pèsent de façon très importante sur le résultat.

Lorsque ces données sont financées par le biais d'une subvention d'investissement, une quote-part calculée sur le même rythme que l'amortissement du bien financé par cette subvention est réintégrée au résultat (770 000 € pour 2025)

A noter que plusieurs projets du GIP sont financés par des fonds Feder que le GIP perçoit 1 à 2 ans après l'achat des données, ce qui implique des décalages entre l'amortissement annuel des données et la quote-part des subventions qui est alors appliquée à partir de l'année de versement de la subvention. Ce qui implique pour le CRAIG d'avoir un niveau de trésorerie suffisant certaines années pour honorer les dépenses inhérentes à ces projets cofinancés par l'Europe.

15. Investissement – Dépenses

1 494 818 € ont été inscrits au budget 2025 avec la répartition suivante :

- 394 904 € correspondent à l'acquisition de données (hors PCRS) dont 10 920 € concernant des projets 2024 encore en cours (reports)
- 1 062 414 € correspondent à l'acquisition de données relatives au référentiel très grande échelle (PCRS) dont 111 864 € concernant des projets 2024 encore en cours (reports)
- 37 500 € autres dépenses d'investissement (site web, informatique, ...)

Le CRAIG est amené à prélever dans son fonds de roulement pour financer les investissements (pour 233 209 €). Cela est notamment dû au fait qu'une partie des recettes FEDER seront versées sur 2026.

16. Recettes fonctionnement / Investissement

Les principales recettes du GIP permettant de financer à la fois les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissements sont détaillées ci-après (sans les opérations d'ordre) :

Description	Fonctionnement	Investissement	Total
Contribution des membres du GIP	344 718 €	255 811 €	600 529 €

Participation financière des partenaires PCRS	548 784 €	360 949 €	909 733 €
Abonnement	168 500 €	10 700 €	179 200 €
Autres subventions membres du GIP (projets)	- €	97 463 €	97 463 €
Formation	10 000 €	- €	10 000 €
Feder	42 865 €	247 737 €	290 602 €
Report des subventions 2024	- €	72 444 €	72 444 €
Autres (DICT)	150 000 €	- €	150 000 €
TOTAL	1 264 867 €	1 045 104 €	

Décision proposée	
-	Valider le budget prévisionnel 2025 tel que présenté dans le présent rapport et ses annexes

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

17. Ressources humaines

18. Tableau des emplois

Le CRAIG s'appuiera en 2025 sur une équipe 12 agents (11,6 ETP) avec la création d'un poste de géomaticien pour assurer le suivi des travaux relatif au partenariat avec le GIP Recia (cf.).

Par ailleurs, un agent (assistante administrative) a fait part de sa décision de quitter le CRAIG au terme de son contrat le 31 décembre 2024. Un recrutement pour trouver son remplaçant(e) sera lancé dès le début de l'année de 2025.

Tableau de présentation des emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total organisme (= a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETP		11,6	11,6
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT		11,6	11,6

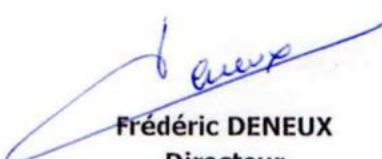
Décision proposée	
-	Valider le tableau des emplois 2025 tel que présenté dans le présent rapport et ses annexes

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le 27 novembre 2024

La Présidente

Aline MOUSEGHHIAN
 Conseillère Régionale

Le secrétaire de séance

Frédéric DENEUX
 Directeur

Annexes

- Avenants PCRS 15 et 63
- Budget prévisionnel 2025
- Tableau des emplois 2025